REPUBLIQUE FRANCAISE

=======

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

=======

COMMUNE DE THENEZAY

Lundi 30 juin 2025 Début de séance à 20h00

L'an deux mille VINGT CINQ, le lundi 30 juin, les membres du conseil municipal de la commune de THENEZAY, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROUST Jackie Maire.

Etaient Présents, les conseillers municipaux suivants :

PRESENTS : M. PROUST Jackie (Maire), Mme CORNUAULT Véronique, M. Stéphane ROCHETEAU, Mme NARGEOT Francette (adjoints), M BLOT Philippe, M. RAOUX Didier, Mme MARTEAU Sabrina, Mme GRIMAUD Aurélie, Mme GAUTRAULT Sophie, Mme GIROUARD KARSENTY Ghislaine, M. HOANG François, Mme CHAUVET Annie, Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal, M. TERRASSON Thierry (conseillers municipaux).

Absent excusé : M. BARBIER Sébastien

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler ou questions à poser portant sur le compte-rendu de la séance du 26 mai dernier. Aucune remarque n'étant formulée, les Conseillers adoptent le procès-verbal et entament l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter 2 sujets à l'ordre du jour :

- Décision modificative
- Référent pour le plan canicule

Vote des délibérations n° D058-2025 à D066-2025

Délibération n° 058 – Vote des subventions

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des crédits votés au budget principal 2025 à hauteur de 18 000 euros au compte 65748.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à arrêter la liste des subventions de fonctionnement qui seront attribuées cette année.

Quatre élus ne prennent pas part aux votes des subventions concernant les associations dont ils font partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, fixe comme suit, la liste des subventions de fonctionnement qui seront attribuées au titre de l'année 2025.

NOM DE L'ASSOCIATION	Vote 2025
E.S.P.T (Football)	3 000 €
EPAT	300 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	400 €
MOTO-CLUB THÉNEZÉEN	500 €
ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ CANTONALE	300 €
COMITÉ DE JUMELAGE	566 €
TENNIS-CLUB THÉNEZAY-LA PEYRATTE	500 €
UNC	400 €
Foyer Socioéducatif COLLEGE Jean de la Fontaine Thénezay	570 €
ADMR NORD GATINE FAMILLE	300 €
RADIO GÂTINE	150 €
CREA'GATINE	1 800 €
PROTECTION CIVILE	100 €
LES AMIS DE GERMAIN RALLON	150 €
APEL MARIE ANTOINE	301 €
MFR SEVREUROPE Bressuire (79)	50 €
Chambre des Métiers Vienne	150 €
L'outils en main Parthenay	50 €
TOTAL	9 587 €

Délibération n° 059 – Point sur la médiathèque

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Véronique CORNUAULT qui s'occupe du projet de transfert de la bibliothèque dans l'ancien salon de coiffure.

Fermeture de la bibliothèque le samedi 21 juin 2025.
Actuellement les livres sont mis en carton par les bénévoles.
Ouverture du nouveau site le mercredi 27 août 2025.

Un devis concernant l'enseigne et la vitrophanie a été sollicité auprès de Quintard Publicité. Le montant s'élève à 2 084,40 € TTC. Si le devis est validé de suite, la fabrication sera réalisée en juillet et l'installation sera prévue en août entre le 18 et le 22 août.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le fournisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir l'entreprise QUINTARD Publicité pour un montant de 2084,40 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis.

Les horaires d'ouverture proposés sont le mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h et le mercredi et vendredi de 15h30 à 18h soit 11 heures par semaine. Il est proposé d'ouvrir le dimanche matin du grand marché, la médiathèque serait tenue par des bénévoles.

L'inauguration est prévue le dimanche 7 septembre, EMIM (Ecole de Musique Intercommunale) de Maisonneuve a été sollicitée pour une animation musicale pour un montant de 150 €.
Jean-Paul BAUDOUIN exposera ses tableaux pour une période de 1 mois.

Délibération n° 060 – TRAVAUX DE VOIRIE, Demande de subvention auprès du Département

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enveloppe « Fonds de Solidarité départementale » s'élève à 51 106 € pour notre commune, pour le mandat 2022-2026.

A ce jour, 15 070,00 € ont été attribué pour les travaux de voirie route de Jumeaux, de la Boissière et rue de Ormeaux et 13 166,50 € ont été attribué pour les travaux de voirie rue du Logis et rue du bois Bodin. Il reste 22 869,50 € à solliciter.

Mr Stéphane ROCHETEAU, adjoint à la voirie présente un devis de travaux de voirie pour le chemin du fossé neuf de la Boissière au RD738.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Montant des travaux HT	Subvention Fonds solidarité	Auto-financement
51 500,00 €	22 869,50 €	28 630,50 €

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE la demande de subvention dans le cadre du « Fonds de solidarité départementale »,**
- **VALIDE les devis pour un montant de 51 500,00 € HT soit un total de 61 800,00 € TTC,**
- **DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Délibération n° 061 – GEREDIS, Convention de servitudes

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'autorisation de passage sur les parcelles de la ZA Les Goupillères pour la pose et le raccordement du réseau de distribution d'énergie électrique a été déposée à la Mairie.

Le passage se ferait sur les parcelles ZY 107 et ZY 99 pour apporter plus de puissance à l'entreprise Deschamps qui a fait construire un nouveau bâtiment avec des panneaux photovoltaïques.

Mr Le Maire propose au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE la demande d'autorisation de passage sur les parcelles de la ZA Les Goupillères pour la pose et le raccordement du réseau de distribution d'énergie électrique,**
- **VALIDE la convention de servitudes avec GEREDIS,**
- **DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Délibération n° 062 – PARC SOLAIRE, Demande d'avis

Monsieur Le Maire rappelle qu'au Conseil Municipal du mois d'Avril, Monsieur DEVOUGE de l'entreprise AMARENCO est venu présenter un projet d'installation de panneaux agrivoltaïque sur les parcelles de la Brelutière appartenant à Monsieur Pascal GAILLARD.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir donner son avis sur ce projet pour que l'on puisse apporter une réponse à l'entreprise AMARENCO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 CONTRE, 7 ABSTENTIONS et 6 POUR des membres présents et représentés :

- **DONNE un avis favorable au projet du parc solaire sur les parcelles de la Brelutière.**

Délibération n° 063 – SEVT, Désignation d'un référent

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un référent auprès du Syndicat d'Eau du Val du Thouet.
Le SEVT ne dessert pas la commune en eau potable mais l'Aire d'Alimentation du Captage des Sources de Seneuil se situe en partie sur la commune donc le syndicat souhaite un référent pour assister au Comité de pilotage qui a lieu 1 fois par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE Madame Véronique CORNUAULT comme référente.**

Délibération n° 064 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la modification des commissions communales pour l'intégration de nouvelles personnes il faut revoir le règlement intérieur du conseil municipal.

En effet actuellement sur le règlement intérieur apparait 6 commissions permanentes alors qu'aujourd'hui il en existe seulement 4. Le nombre des membres présents dans chaque commission a été modifié.

Monsieur le Maire propose de valider la partie commissions permanentes du règlement intérieur comme suit :

1- Animation et Culture

Cérémonies – Culture – Lien avec les associations, commerçants, marché – illumination de Noël – Feu d'artifice

- 11 membres dont 4 extérieurs.

2 – Bâtiments et sécurité

Entretien – Travaux accessibilité – investissements – mise aux normes – protection incendie

- 13 membres dont 7 extérieurs.

3 – Voirie espaces publics

Voirie rurale et urbaine – Entretien – Réseaux – Sécurité routière – Accessibilité – Eclairage public

- 16 membres dont 9 extérieurs

4 – Communication – Relations inter-communales

Bulletin municipal – site internet – signalétique

- 10 membres dont 5 extérieurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE le nouveau règlement intérieur du conseil municipal.**

Délibération n° 065 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors du vote du budget 5 000 € ont été attribué aux intérêts d'emprunt.

L'emprunt effectué pour divers travaux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations a été validé avec un taux variable.

Or le taux est passé de 2,50 % à 4,50 %, il faut donc prévoir des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2025.

DESIGNATION DES ARTICLES		**VIREMENT DE CREDITS**	
		FONCTIONNEMENT	
	Intitulé	Dépenses	Recettes
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante			

Article - 65733	Charges d'intervention pour Départements	- 1 000,00 €	
		FONCTIONNEMENT	
	Intitulé	Dépenses	Recettes
Chapitre 66 – Charges financières			
Article - 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 000,00 €	

Délibération n° 066 – PLAN CANICULE : Désignation d'un référent

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement le plan canicule n'est plus actif car toutes les personnes inscrites sur le registre sont soit parties soit décédées.

Monsieur Bouygues souhaite peut-être inscrire sa maman Mme Bouygues domiciliée 18 rue de la roche.

Depuis les nouvelles élections de 2023, aucun référent n'a été désigné pour mettre en application le plan canicule (mise à jour du registre, appel ou visite aux personnes vulnérables inscrites sur le registre).

Pour le plan canicule, il est proposé de réfléchir à climatiser une salle pour recevoir les personnes vulnérables en cas de forte chaleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE Madame Francette NARGEOT, Madame Ghislaine GIROUARD-KARSENTY et Monsieur Didier RAOUX comme référents.**

Questions et informations diverses

Point sur le coût du transport scolaire : Le transport scolaire, pour les enfants domiciliés sur la commune inscrits dans l'école maternelle et primaire publique ou privée, est pris en charge en totalité par la commune. La Région Nouvelle Aquitaine reverse à la commune une participation pour les 2 accompagnateurs qui effectue 1 heure le matin et 1 heure le soir dans le bus.
Pour l'année scolaire 2023-2024, le transport ainsi que les accompagnateurs ont couté 13 746,48 € à la commune et la Région a reversé 7 500 €, donc reste à charge 6 246,48 €.

Point sur le coût de la cantine : Pour l'année scolaire 2024-2025 le coût de revient d'un prix de repas est de 12,61 €, plus élevé que l'année scolaire précédente car le nombre de repas servis est en baisse mais le coût du personnel est un peu à la hausse. Une réflexion sur le personnel va être engagée.
A la suite de l'augmentation du tarif mis en application par le Département et la décision de la commune de ne reporter sur les familles que la moitié de cette augmentation, le coût sera plus élevé encore pour la commune pour l'année 2025-2026. A la rentrée scolaire 2026, la commune devra penser à rehausser le prix des repas aux familles de l'autre moitié pour que cette prise en charge pour la commune soit moins conséquente.

Effectifs Ecole : Pour la rentrée scolaire 2025, à l'école publique 52 élèves sont inscrits, la classe en sursis ne fermera pas. A l'école privée 70 élèves sont inscrits.

Le collège a 194 inscriptions mais le département ne donne plus de dérogation car l'éducation nationale ne souhaite pas ouvrir de classe.

Miss Naturelle Région Poitou-Charentes 2025 : Une présentation de la Miss Naturelle Région Poitou-Charentes 2025 est proposée lors de la soirée du patrimoine. Elle a déjà été élue 1ère dauphine lors de l'élection Miss Curvy Poitou-Charentes en 2022.

Point sur les travaux de démolition : La commune a commencé des travaux de démolition au village des acacias ainsi que la vidange de la réserve incendie artificielle avec l'accord du SDIS. Cependant ces travaux ont été interrompus car une dénonciation d'un habitant a été déposée auprès de Deux-Sèvres environnement. La commune doit solliciter un naturaliste pour qu'il fasse une étude pour déterminer si des espèces protégées existent dans cette ancienne réserve incendie artificielle. La commune a contacté Deux-Sèvres environnement pour qu'ils nous mettent à disposition un naturaliste mais ils n'en ont pas de disponible.

Point sur l'installation des jeux : L'entreprise PCV est venue délimiter, il faut faire intervenir l'entreprise pour le terrassement et le compactage. Les travaux se feront courant Juillet et Août.

Application Panneau Pocket : Actuellement 71 personnes ont téléchargé l'application soit environ 12 % de la population. Une démonstration sera présentée lors du marché de dimanche 6 juillet à la cabane.

Compte rendu SEOLIS : Une première baisse de consommation apparait sur l'année 2024 suite à l'installation des horloges AIT en septembre 2024. Une seconde baisse sera effective sur l'année 2025 suite au changement des ampoules led de l'éclairage public.
Un nouveau dossier de changement d'ampoules en led de l'éclairage public va être déposé.

Rencontre avec le Préfet : Toutes les communes retenues (Thénezay, La Ferrière en Parthenay et Saint Aubin le Cloud) pour le projet « Village d'avenir » étaient invitées à une rencontre avec le Sous-Préfet. Le Préfet n'était pas présent.

Informations communautaires : Le prochain conseil communautaire sera le jeudi 3 juillet.
Le bureau d'études a présenté son projet pour l'école Germain Rallon au bureau communautaire et à la commission générale. Le choix de la majorité des élus présents se porte vers la construction neuve d'une école maternelle et primaire sur le site du collège.
Cette construction est proposée en dure ou en modulaire qui pourrait être réutilisé sur une autre commune si une classe venait à fermer.

Comptes-rendus de commissions :

Commission Bâtiment : Une réunion va être programmée car il faut étudier les devis reçus pour les toitures de l'Eglise, du logement de la Cité Rondier et la salle Rondier.

Commission Voirie : Les travaux de la route du fossé sont prévus en septembre, les travaux de débernage sont prévus semaine 36. Des contacts ont déjà été pris auprès d'agriculteurs pour aider à ces travaux de débernage.

Commission Animation : Une réunion a eu lieu avec les associations pour l'utilisation de la salle omnisport. Le club de tennis souhaite la salle omnisport le vendredi jusqu'à 21 heures et le club de football souhaite la salle omnisport le vendredi à partir de 20h30. Le club de tennis restera à la salle omnisport jusqu'à 21 heures. Le club de football pourra utiliser la salle omnisport après 21h.
Fête du patrimoine aura lieu le 24 juillet avec une exposition de tracteurs anciens. Les traiteurs seront Stéphane Plateau, le réunionnais et le carrefour. Le boulanger assurera les desserts.

Pour le repas des ainés un devis a été sollicité à carrefour, une participation de 5 euros pourrait être sollicitée aux participants.
L'atelier couture a été sollicité pour effectuer une décoration pour octobre rose. Il faut déterminer le montant de participation que la commune souhaite donner pour l'achat du matériel.

Commission Communication : Travail sur l'élaboration d'un guide pratique pour remplacer l'agenda et qui pourrait être distribué avec le prochain bulletin.

Prochain Conseil Municipal : le lundi 28 juillet 2025 à 20h00
La séance est levée à 22 h 45

Le Maire,
Jackie PROUST

La Secrétaire,
Annie CHAUVET